Communauté d'agglomération Nîmes Métropôle

Mairie de SERNHAC
25 Rue des Bourgades
30210 Sernhac
Tél : 04 30 06 52 30

Commune de Sernhac

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mise en Compatibilité du PLU par Déclaration de Projet n°1
Projet d'équipements publics ou d'intérêt collectif

Règlement graphique : Plan de zonage - aléa feu de forêt

Echelle : 1/5000ème

Chargé d'étude :
ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastral, source :
DGFIP © 2026/06-DXF CC44
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Courbes de niveau :
source IGN 2021
données RGE ALTI ®.

Avec le concours de :
SPICARTO
Gérard VIGO
Cartographie & Géomatique
Entrepreneur Individuel (EI)
Mobile : 06.99.04.54.30
E-mail : spicarto@orange.fr

4.2.3

Ref : ser317plu26mc1fdf_d5p
22 juillet 2026

Approbation de la révision n°1 du PLU : DCM du 16 mai 2023
Approbation de la Mise en Compatibilité du PLU par Déclaration de Projet n°1 : DCM du 29 juillet 2026

Tracé des risques indicatif. Se référer aux documents élaborés par les organismes prescripteurs.

ADELE-SFI et SPICARTO déclinent toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

LEGENDE

Prescriptions édictées par le P.L.U.

Limite de zone et de secteur.

Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)

Dispositions reportées sur le PLU :

Aléa subi incendie de forêt (source : DDTM du Gard)

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Point d'Eau Incendie

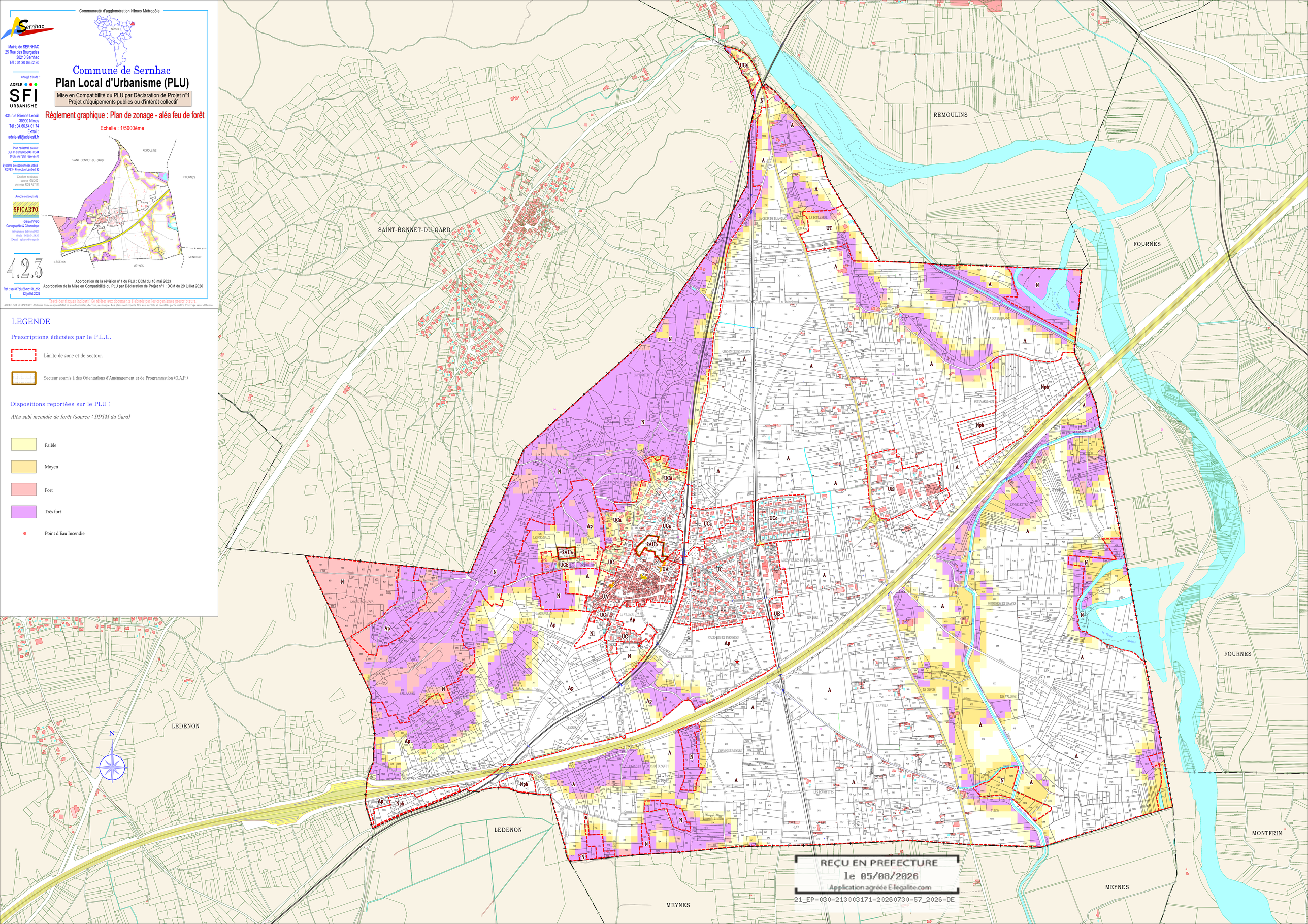

REÇU EN PREFECTURE
le 05/08/2026
Application agréée E-legalite.com
21_EP-030-213003171-20260730-57_2026-DE